



*Saint Mitre  
les Remparts*

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres  
Ville de Saint Mitre les Remparts

## DECISION DU MAIRE

n° 2022/001

**Objet : Contrat de cession du spectacle «20 ans après» avec l'association Marius Prod représentée par sa présidente Madame Monique FIERRO.**

**Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

### D E C I D E

**Article 1** : de conclure avec l'association Marius Prod représentée par sa présidente Madame Monique FIERRO siret n°84099070900015, située 94 allée Jean-Jacques Pradier, 83270 SAINT CYR SUR MER un contrat de cession du spectacle «20 ans après».

- Date de la représentation : **le lundi 14 février 2022 à 20h30**  
Montant : 2 000.00 € TTC (cession)

**Article 2** : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 3 janvier 2022.

Le Maire,  
Vincent GOYET

*V.G.*



Acte rendu exécutoire après  
publication ou notification en date du

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20220103-DEC2022-001-CC  
Date de télétransmission : 05/01/2022  
Date de réception préfecture : 05/01/2022